

Prélever des fumées industrielles haut dans le ciel

FOS-SUR-MER Après la phase expérimentale, le drone préleveur de l'association ADPLGF a volé pour une toute première mission

Le projet commençait à déjà bien se dessiner l'hiver dernier. Concevoir une machine qui puisse aller suffisamment haut dans le ciel de manière à capter les fumées qui s'échappent des usines fosséennes. Cette idée de Daniel Moutet, président de l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos est rapidement devenue réalité. Jeudi s'est déroulée la toute première opération.

"J'ai fait appel à un droniste professionnel, Jean-François Bramard, de la société Cam-bulle", rembobine Daniel Moutet. Jeudi matin, sur les coups de 9 heures, c'est donc un drone imposant, "d'environ 1m60", qui emportait avec lui une machine, chargée de prélever les fumées émises par les industriels. Si le Fosséen engagé contre les dangers que représente la pollution locale, comptait prélever les fumées d'ArcelorMittal, "ce matin-là, c'était particulièrement propre sur le site, pas de fumée", raconte-t-il.

Pas question de rentrer bredouille. Daniel Moutet et le droniste ont donc changé leurs

"Il faut que ce soient des particuliers qui agissent pour qu'il y ait une analyse." D. MOUTET

projets. "Il y avait cette petite fumée qui s'échappait d'Imerys...", raconte Daniel Moutet qui s'est donc rendu sur un terre-plein en bord de mer, juste en amont de la petite plage de Bottai entre Fos-sur-Mer et Port-de-Bouc. "On ne va pas prélever à la sortie de la cheminée et on ne peut pas survoler les industries", in-



Le drone équipé d'un engin capteur de fumées, va permettre à l'association d'analyser les particules émises des industries. / DR

Un protocole strict pour le vol

Pour ce premier vol, il a fallu suivre un protocole bien établi. "Un protocole énorme et très compliqué, dit le fondateur de l'association fosséenne. Il a fallu demander toutes les autorisations en amont auprès du centre Essais en vol, du Grand Port de Marseille, de la Base 125... Deux jours avant il fallait envoyer un mail pour dire qu'on prévoyait le vol, et 15 minutes avant, on doit téléphoner à tout le monde aussi". Une opération calculée au millimètre près.

dique Daniel Moutet, justifiant leur choix d'emplacement ce jeudi matin. Là, le pilote de drone professionnel a donc fait décoller le drôle d'appareil. "Depuis mars, on enchaîne les essais (La Provence du 3 mars). On n'avait pas encore prélevé. Là c'est une première!", explique le président de l'association qui a assisté au vol. Pour l'occasion, deux prélèvements ont été effectués "à près de 200 mètres de hauteur".

Un délai de 3 mois pour obtenir les résultats

"Finalement on ne sait pas du tout ce qu'il y a dans ces fumées, constate le président d'AD-PLGF, quelque peu décontenancé. Préoccupé depuis des années par la santé des Fosséens, ce retraité de l'industrie pétrochimique a pris le taureau par les cornes. "C'est quand même dingue... Il faut que ce soit des particuliers, là en l'occurrence moi derrière mon association, qui agissent et s'en chargent eux-mêmes pour qu'une analyse soit faite". D'autant plus qu'une telle opération, au nom de la santé de la population, a un coût pour l'association de défense de l'environnement. "20 000€, confie Daniel Moutet. Dont 10 000€ destinés à la conception, à l'étude et puis 10 000€ pour le vol en drone".

Cette opération menée par ADPLGF se fait en partenariat avec l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions de Fos qui réceptionne les prélèvements et fera le relais avec le Laboratoire Chimie Environnement d'Aix-Marseille. "On aura les résultats dans trois mois", annonce Daniel Moutet avant d'admettre: "Ce n'est pas facile, ça prend du temps, mais c'est déjà une première étape".

Raphaële MINCONÉ